

Comité de pilotage Natura 2000	Compte rendu
	Le 28/11/2019 de 9h30 à 12h à Curtil-Saint-Seine Rédaction le 16/01/2020 : Camille Delaplace Validation : Bénigne Colson
FR2600597 « Milieux forestiers, prairies et pelouses de la vallée du Suzon » FR2600958 « Milieux forestiers, pelouses et marais des massifs de Moloy, la Bonière, Lamargelle » FR2600960 « Massifs forestiers de Francheville, d'Is-sur-Tilles et des Laverottes » FR2601002 « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon » FR2600975 « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » Entités 21.04, 21.07, 21.08	
Personnes présentes - Bénigne COLSON, président du comité de pilotage - Dominique LAMBRY, maire de Curtil-Saint-Seine - Pascal TROUVÉ, directeur du Pays Seine-et-Tilles - Eliane LÉPINE, maire de Poncey-sur-l'Ignon - Guillaume DOUCET, chargé de mission territorial au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Céline DELARCHE-VERGUET, chargée de mission Natura 2000 à la Direction Départementale 21 - Denis ORRY, président du club Sciences et Nature Tille – Ignon - Jean-François THIRIOT, Messigny-et-Vantoux - Lisa LARGERON, animatrice du contrat de bassin Ouche au Syndicat de Bassin de l'Ouche - Luc JOLIET, vice président du SCOT du Dijonnais - Denis MAIRET, maire de Saint-Martin-du-Mont - Marie LEBLANC, chargée de mission au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien - Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE, adjointe à la mairie de Chaignay - Sabrina MARCOTTE, chargée de mission au SCOT du Dijonnais - Marlène TRÉCA, conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale Forêt d'Exception du Val Suzon - Fabrice TATTU, technicien forestier territorial de l'ONF sur le Val Suzon - Mathieu LIEGEOIS, technicien forestier territorial de l'ONF sur le Val Suzon - Mirham BLIN, ingénieur paysagiste à l'ONF - Cédric GOUDEAU, technicien forestier territorial de l'ONF sur le secteur de Poncey-sur-l'Ignon - Stéphane AGUIRRE, technicien forestier territorial de l'ONF sur le secteur de Saulx-le-Duc - Fabrice HABERT, technicien forestier territorial de l'ONF sur le secteur de Vernot - Monique PROST, entomologiste à la Société Entomologique de Dijon - Jean WIEDMER, Club Alpin Français de Dijon - Mylène LECAER, Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne - Romain PAYOT, chargé de mission Natura 2000 à la DREAL - Benoît CLAIR, technicien rivière au Syndicat Intercommunal Tille Ignon Venelle - Alexis VELDEMAN, président du Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne - Michel LOUBÈRE, entomologiste à la Société Entomologique de Dijon - Bertrand BARRÉ, responsable environnement à l'ONF - Étienne COLLIAT-DANGUS, chargé d'études à la LPO 21-71 - Camille DELAPLACE, animatrice Natura 2000 du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne	
Personnes excusées - Catherine LOUIS, présidente de la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon - Albert LACOMME, maire de Curtil-Saint-Seine - La Société d'Histoire Naturelle d'Autun - Représentants de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or	

Compte rendu de la réunion

Bénigne Colson, président du Comité de Pilotage et Dominique Lambry, adjoint au maire de Curtil-Saint-Seine, ouvrent la séance par un mot d'accueil et engagent le tour de table de présentation.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Retour sur les actions menées en 2019 ;
2. Propositions pour le programme 2020 ;
3. Présentation par la LPO 21-71 d'une espèce à préserver localement : l'Azuré de la croissette

Le président du Copil rappelle les sites concernés par l'animation. Quatre sites historiques qui représentent environ trois mille neuf cent hectares, auxquels s'ajoutent depuis 2017, trois entités du site « Cavités à chauves-souris en Bourgogne », correspondant à trois zones d'hibernation de chiroptères. L'ensemble est en cours de fusion en un seul site administratif. *Mise à jour du 18/12/2019 : La validation transmise par le préfet de Côte d'Or le 12 décembre 2019 attend l'approbation finale du ministère et les sites fusionnés correspondront ensuite au site FR2600957 « Montagne côte d'orientale ».*

1. Les actions 2019 présentées par type d'habitats :

i) Milieux forestiers

Inventaire chiroptères dans le Val Courbe : Etude réalisée par la SHNA pour améliorer la connaissance des espèces et leur répartition sur la partie Val Courbe du Val Suzon. Cet état des lieux permettra des actions de préservation en milieu forestier (préconisation d'îlots de sénescence) ou des actions sur le bâti de la vallée et alentours. Les premiers résultats confirment la forte diversité en chiroptères du site avec 21 espèces observées sur la liste des 25 espèces connues en Bourgogne. Ces enjeux devront être intégrés à la future étude sur le Suzon et sa ripisylve en 2020. En 2020 également, il est projeté une action d'amélioration des connaissances sur les espèces et gîtes utilisés au niveau des bâtiments et sensibilisation auprès des habitants du village de Val-Suzon et des communes concernées par la vallée.

Par ailleurs, dans l'objectif d'une meilleure conciliation des usagers des milieux naturels et des enjeux chauves-souris, il est proposé d'intégrer le Comité départemental de spéléologie de Côte-d'Or dans le comité de pilotage des sites Natura 2000. La proposition est validée.

Îlot de sénescence dans le Val Courbe : Un contrat avec la commune de Pasques est en cours de réalisation pour mettre 2,14 ha de forêt et 58 tiges hors exploitation pour au moins 30 ans, avec installation de panneaux d'information. Les îlots permettent de préserver des arbres de gros diamètre et sénescents, qui constituent des microhabitats pour la biodiversité (chiroptères, insectes saproxyliques). Les perspectives derrière ce contrat sont de réaliser des inventaires espèces pour caractériser son potentiel en terme d'accueil de biodiversité.

Journée pédagogique dans le Val Suzon : Un partenariat avec l'ONF et le collège de Selongey a permis une journée pédagogique pour sensibiliser et faire connaître le Val Suzon à travers les composantes « eau », « forêt », « roche » et « paysage ». Fin mai, 75 élèves ont passé la journée dans la Combe de St-Fol avec 4 ateliers de découverte et ont ensuite réalisé 10 posters restituant les apprentissages de la journée qui ont été affichés lors des portes ouvertes du collège en fin d'année.

ii) Milieux ouverts secs

Entretien pastoral de pelouse calcaire : Suite aux travaux de ré-ouverture en 2016, un éleveur entretient la pelouse calcaire d'un peu plus d'1 ha depuis 2017 par pâturage ovin, sans passer par un contrat Natura 2000. Les inventaires botaniques réalisés par le Conservatoire Botanique montrent que les lisières sont difficiles à maintenir et compliquent le travail de l'éleveur lors de la mise en place des parcs. Pour 2020, il pourrait être demandé un contrat par la commune pour un entretien mécanique léger sur les lisières en complément de l'action de l'éleveur. Bertrand Barré de l'ONF intervient pour recommander de maintenir l'étagement de la végétation. Il est validé de faire un entretien léger sur la bordure arbustive qui gagne du terrain sur la pelouse tout en veillant à maintenir un étagement de la végétation depuis la lisière forestière.

iii) Milieux ouverts humides

Etude hydrogéologique des sources et marais de l'Ignon : Suite aux travaux de restauration de l'un des marais en 2018, une étude hydrogéologique du réseau de marais est en cours pour comprendre leur alimentation en eau, vérifier leur fonctionnalité et évaluer l'origine de la dégradation de celui qui a été restauré. Cette étude synthétise

des données connues sur le site et donne également des éléments pour une future mise en valeur pédagogique du site et de ses marais.

A l'échelle du site, le dôme de tuf est très ancien, de 10 000 à 100 000 ans, sur une épaisseur de 10 à 20 mètres. Par ailleurs, l'étude émet l'hypothèse de l'alimentation de l'Ignon par des pertes notamment depuis le versant de Champagny, du fait d'un bassin versant hydrogéologique bien plus important que le bassin versant topographique.

Un autre point qui ressort concerne les apports en nitrates qui sont assez élevés pour un milieu naturel sans intervention. Ils sont de l'ordre de 17 mg/L avec observation d'algues filamenteuses en mai. Les teneurs en nutriment restent suffisantes pour provoquer une eutrophisation du milieu mais les premières espèces réapparues et observées au printemps comme l'Ophioglosse commune, espèce assez rare de ce type de milieu, montrent une situation acceptable. Il paraît de toute façon compliqué d'agir sur la diminution de nitrates des pratiques agricoles du plateau, au vu du vaste réseau hydrogéologique concerné.

L'analyse du cadastre Napoléonien fait ressortir que le cours d'eau de l'Ignon a été dérivé sur certains tronçons et notamment en amont du marais restauré en 2018. La dégradation du marais serait imputable à une moindre alimentation en eau qui aurait permis l'installation plus rapide du noyau ligneux.

Par ailleurs, l'étude met en valeur l'aspect pédagogique que représentent les deux marais qui ont une dynamique et des stades différents, sous l'évolution de leur alimentation en eau.

L'entretien par pâturage n'est plus retenu. La parcelle est difficile d'accès et la partie pâturable du marais représente une surface très faible. Les perspectives seraient plutôt d'effacer la dérivation du cours d'eau et de permettre une lame d'eau plus importante sur le marais restauré, avec la mise en valeur de la dynamique en cours entre le marais dégradé et le marais fonctionnel.

Il reste deux campagnes de mesures en hautes eaux à réaliser pour la période de février – mars.

A propos du marais restauré en 2018, les inventaires réalisés avec le Conservatoire Botanique au printemps ont relevé deux plantes à enjeux. L'Ophioglosse commune et l'Epipactis des marais, deux espèces assez rares en Bourgogne, en régression et à protéger. L'Ophioglosse n'avait pas été observée auparavant.

A propos de la fermeture de l'accès public aux sources de l'Ignon : la chalarose du frêne et l'instabilité du peuplement forestier en forêt communale sont à l'origine de la fermeture suite à la menace de chutes de branches et d'arbres morts. Une quarantaine d'arbres touchés par la chalarose ont été inventoriés en septembre 2019. Pour l'instant les sentiers de randonnées sont déviés et le seront de manière pérenne. Un nouvel aménagement est en réflexion pour permettre un accès du public par le fond du vallon.

Sensibilisation et refuge mare à la Combe des Essarts de Curtil-St-Seine : Pour rappel, la végétation arrachée au fond du bassin circulaire cette année avait lancé les démarches de sensibilisation auprès des différents usagers du site : habitants, classes de découvertes avec l'Usep 21, l'ONF qui fauche le site annuellement, les gendarmes... Des documents d'accompagnement de gestion et d'animation ont été produits pour les différents types d'usagers. L'engagement de la commune à l'opération « Refuge mare » par signature d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun a également été un point culminant. A présent et à venir, l'installation d'un panneau d'explication et de sensibilisation autour des bassins du site.

D'autres actions de sensibilisation et communication ont été réalisées : exposition itinérante dans les communes du concours photo sur la nature, exposition sur la thématique des chauves-souris et plusieurs projections de film, journée d'animation en partenariat avec la Charte Forestière du territoire sur la pelouse calcaire intra forestière de Saulx-le-Duc, sorties pédagogiques pour les enfants du périscolaire.

Le budget 2019 :

Animation			
Site	Action	Facturé euros TTC	Enveloppes prévues
Tous sites	Animation extra scolaires et publiques	1 257	1 746
Tous sites	Impressions, brochures et affiches	159,60	627,60
Val Suzon	Suivi Cincle plongeur	102,08	470
Val Suzon	Gestion de la Renouée du Japon	non réalisé	408
Total au 16/12/2019		1 518,68	3 251,60

Études			
Site	Action	Enveloppe prévue euros TTC	Enveloppes prévues
Val Suzon	Inventaire chauves-souris	9 790	9 790
Ignon	Étude hydrogéologique	5 910	5 910
Total au 16/12/2019		15 700	15 700

La différence entre l'enveloppe prévue et les factures des actions d'animation menées en 2019 est positive et est de 1 732,92 euros. Ce restant servira pour financer des outils pédagogiques en complément de l'action « Formation des animateurs des centres péri et extrascolaire du Pays Seine-et-Tilles » menée par la Charte Forestière de Territoire.

2. Les actions 2020 :

i) Milieux ouverts

Prairies du Val Suzon : Sensibilisation et formation à la reconnaissance de l'Azuré de la croquette des propriétaires de prairies à tendance sèche du Val Suzon. Pas d'étude finalement, à venir les prochaines années. Voir la présentation finale pour plus d'informations sur ce papillon.

ii) Milieux ouverts humides

Travaux alternatifs de débardage forestier : La Combe aux Essarts est traversée par le sentier du bouton d'Or et les classes vertes s'y rendent quotidiennement entre mai et juillet. Sur la clairière, les frênes sont atteints par la maladie de la chalarose et menacent le lavoire et la sécurité des personnes. Il est projeté la coupe et le débardage alternatif de ces troncs pour minimiser l'impact sur le milieu.

Il est recommandé par Guillaume Doucet du CEN de ne pas débarder systématiquement et de laisser quelques troncs morts dans le sous-bois et en lisière pour constituer des habitats précieux à toute une faune et une flore forestière. Benoît Clair du SITIV, s'interroge sur la propagation de la chalarose lors de la coupe des arbres malades. Fabrice Tattu et Marlène Tréca de l'ONF expliquent que de toute manière la contamination par ces arbres malades se fait par leurs feuilles dès la chute à l'automne. Il n'est pas possible de contraindre l'avancée de la maladie, seulement possible de suivre que certains frênes vont développer une résistance au champignon, des cas de résistance – très anecdotiques – ont été observées en France.

Gestion de la Renouée du Japon en bord du Suzon : Le long du Suzon, de petites zones de Renouée se sont développées. Un projet étudiant avec l'Université de Bourgogne permettra la cartographie et délimitation précise des stations. Un chantier de plantation concurrentielle de plants de saules de la vallée sera planifié également, avec le suivi de cette action. Lisa Largeron du SBO explique la nécessité d'une action récurrente en plus de l'implantation concurrentielle. En milieu forestier, la Renouée est très contrainte et ne trouve pas à se développer. Il serait souhaitable de rajouter une personne dédiée à l'entretien derrière l'expérimentation de plantation concurrentielle mais il n'y a pas de décision concrète prise à ce sujet.

Crapauds : Une réflexion multi-partenaires est en cours pour un aménagement pérenne pour la traversée des amphibiens dans le Val Suzon le long de la RD7 sur une portion un peu avant la Combe Goa. L'aménagement serait financé par le conseil départemental à hauteur de 55 000 euros (d'après le plan opérationnel de David Beaune, 2018). Pour vérifier le bien fondé de cette opération, un protocole simulant cet aménagement est lancé pour 2020. Cela consistera en l'installation continue de filets souples sur le linéaires de 1,3 km, avec des seaux permettant d'évaluer la traversée des crapauds via les buses existantes sous la route. Cela nécessitera une force humaine conséquente pour l'installation puis le suivi journalier des seaux. Le suivi se réalisera sur toute la période, du 15 février au 15 avril. Une conférence de sensibilisation et un appel à bénévoles seront réalisés au début du mois de février.

Michel Loubère de la SED intervient pour annoncer l'existence d'un carabe *Carabus intricatus* à préserver et à prendre en compte dans l'aménagement de la bordure de la route.

Mise à jour du 16/01/2020 : après consultation de spécialiste, le carabe supportera l'aménagement dont les travaux devront éviter d'avoir lieu en période hivernale, période la plus sensible pour les individus qui passent l'hiver en loges dans le sol.

Etude Suzon et ripisylve : Le projet d'une étude pour diagnostiquer l'état de conservation du Suzon et de sa ripisylve est présenté. Cela permettra de réunir les différents acteurs concernés par le sujet, et d'anticiper l'évolution du milieu sous les effets du changement climatique, de lancer le suivi de l'évolution des assecs dans le temps. Cela permettrait également un suivi des espèces animales et végétales, constituant de cet hydrosystème. Cela donnera ensuite une forme possible entre un document de gestion déclinable en travaux à réaliser ou un document de préconisations à intégrer aux contrats de bassin existants sur le bassin versant, encore à décider en groupe de travail. Un dernier point très important sera la mise en valeur et la sensibilisation de ce milieu auprès des habitants, gestionnaires et usagers du Val Suzon.

La question des prélèvements d'eau et des impacts sur les assecs est soulevée. Lisa Largeron explique qu'une étude en 2011 démontrait la difficulté de faire la part entre dispersion naturelle dû au massif karstique très fissuré qui ne retient pas l'eau en surface et les prélèvements. En souterrain, il y a beaucoup d'eau.

Les scientifiques présents soulignent le rôle structurant qu'est le Suzon pour le massif forestier et le paysage de la vallée et se questionnent sur le devenir de la vallée sous le réchauffement climatique.

Le vice-président du SBO souhaite que les alertes des personnes techniques soient prises en considération au niveau des décisions politiques.

L'étude est validée en tant qu'élément d'acquisition, mises à jour et synthèse des connaissances qui sont nombreuses et variées autour du sujet. Un groupe de travail se réunira au début de l'année 2020 pour valider et corriger la version finale du cahier des charges qui leur sera présenté.

iii) Transversal

Évaluation des mesures de gestion : Dernier point, l'évaluation, la révision et la fusion des documents d'objectifs prévue pour 2019 est planifiée pour 2020 dans la suite de la révision du plan de gestion de la Réserve Naturelle du Val Suzon. Utiliser le cas échéant les actions de la RNR pour les décliner sur le périmètre?2000 afin de chercher la complémentarité entre ces deux dispositifs de gestion. Pour mémoire, le périmètre de la RNR n'englobe pas le Val Courbe, au contraire du périmètre Natura 2000. En reprenant ce qui avait été dit au Copil de 2018 à savoir procéder à un bilan de ces années d'animation avec les mesures réalisées et leur effet, comprendre ce qui n'a pas pu être réalisé. Cela permettra ensuite de réviser les enjeux de conservation et les fiches mesures à retenir, de faire la fusion pertinente des dossiers, en gardant un tronc commun avec déclinaison pour chaque site et cavités selon leur spécificités. Les groupes thématiques avec les partenaires :

Forêt : ONF, FDC21, usagers (asso. de randonnée, chasseurs, Club Sciences et Nature Tille-Ignon), LPO, CBN, SHNA, SED, GNUB

Milieu ouvert sec : ONF, CENB, SED, LPO, FDC21, GNUB, usagers

Milieu ouvert humide : SBO, ONF, CBN, CENB, chambre agriculture, agriculteurs Val Suzon et Ignon, LPO, SED, FDC21, GNUB, usagers

Transversal, suivis scientifiques : LPO, SHNA, CBN, CENB, SED, GNUB

Concernant le volet sensibilisation et communication, la fin de l'exposition itinérante se fera au mois de janvier à la bibliothèque de Messigny-et-Vantoux. Des animations grands publics de restitution des études hydrogéologie de l'Ignon et de l'étude chiroptères sont prévues. Dans l'année, l'exposition « Le Grand bestiaire de Côte-d'Or » est prévue à St-Seine à destination du public. Des projections spécifiques seront destinées aux écoles de St-Seine, et des animations pédagogiques à destination du périscolaire. Le partenariat de journée pédagogique dans l'une des combes du Val Suzon est proposée d'être reconduite avec le collège d'Is-sur-Tille.

En complément de présentation, Bertrand Barré de l'ONF intervient pour rappeler qu'une action est en cours sur l'un des sites à chauves-souris récemment fusionné. Le projet d'aménagement porté par l'ONF pour mettre en tranquillité la cavité a été déposé et les travaux pourraient être réalisés à l'été prochain.

Le budget pour 2020 :

Animation		
Site	Action	Enveloppe prévue euros TTC
Tous sites	Animation extra scolaires et publiques	1 980
Val Suzon	Animation collège Is-sur-Tille	1 842,30
Val Suzon	Sensibilisation propriétaires prairies	1 150,20
Val Suzon	Gestion Renouée du Japon	685
Val Suzon	Restitution étude chiroptères	655
Tous sites	Impression brochures et affiches	544,80
Val Suzon	Lot concours 2018	308
Val Suzon	Suivi Cincle plongeur	329,83
Total au 20/12/2019		7 495,13
Études		
Site	Action	Enveloppe prévue euros TTC
Val Suzon	Étude Suzon ripisylve	30 000
Val Suzon	Suivi chauves-souris bâti	4 510
Total au 20/12/2019		34 510

Les membres du COPIL s'étonnent de la faible enveloppe pour le volet animation. Il est justifié que c'est l'enveloppe conséquente du volet études qui explique que l'animation soit plus faible. Il est convenu malgré tout qu'une enveloppe plus ambitieuse globale pourrait être souhaitable à l'avenir. Le budget 2020 est validé à l'unanimité.

3. Présentation par la LPO 21-71 d'une espèce à préserver localement : l'Azuré de la croisette et des mouillères

Etienne Colliat-Dangus de la LPO présente les caractéristiques d'un papillon du Val Suzon. L'espèce a la particularité de présenter deux sous-écotypes distincts en fonction de l'hygrométrie du milieu. L'Azuré dit « des Mouillères » est rattaché aux milieux humides et le second dit « de la Croisette » est inféodé aux terrains plus secs. Le développement ne peut se faire qu'avec l'interaction d'une plante et d'une fourmi spécifique. Les pontes ont lieu sur les plantes dont les chenilles consomment les bourgeons. Le cycle de vie est très particulier : les imagos sont élevés par les fourmis dans la fourmilière – au détriment des larves de fourmis elles-mêmes. La carte de répartition est présentée. Cette espèce présente des effectifs en diminution à cause de la simplification des paysages et de certaines pratiques agricoles intensives. Les populations de ce lépidoptère font l'objet de suivis dans toutes la Bourgogne et des stations sont également connues et suivies dans le Val Suzon. En 2019, de nouvelles stations de Gentiane croisette ont été observées dans le Val Suzon et des pistes d'actions comme la sensibilisation des propriétaires et gestionnaires est inscrit au programme d'animation 2020.

En conclusion, Étienne Colliat-Dangus remercie pour l'intérêt de l'assemblée et souligne l'apport de toute action en faveur de la biodiversité.

La présentation a aussi permis de souligner le travail réalisé en collaboration avec les partenaires, comme l'Office National des Forêts, le Conseil Départemental de Côte-d'Or, le Conservatoire d'Espaces Naturels, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien mais aussi et surtout les communes et les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, les personnes présentes sont remerciées pour leur participation et le comité de pilotage est clôt.

Bénigne Colson, président du comité de pilotage,

